

INFORMATION AUX PARENTS 2025

Qui finance les places d'accueil extrafamilial ?



Répartition des coûts d'une place d'accueil préscolaire - parascolaire

Préscolaire 0 - 4 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 128.00 à CHF 92.16.

Le solde de CHF 92.16 est réparti entre les parents et leur commune de domicile. La répartition des coûts de l'accueil préscolaire se fait comme suit (base comptes 2024) :



*Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale. Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.

Parascolaire 1^{er} cycle scolaire 4 - 8 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 86.00 à CHF 65.36.

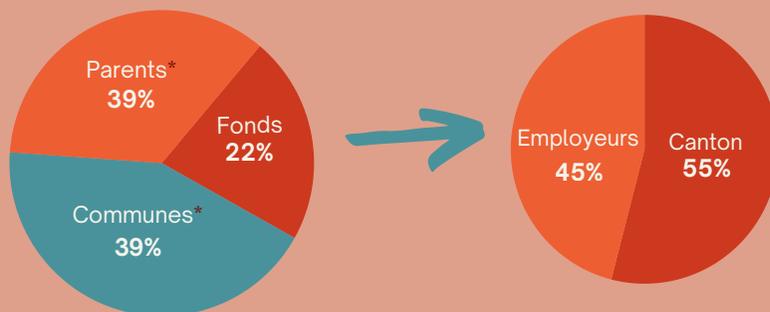
Le solde de CHF 65.36 est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

Parascolaire 2^{ème} cycle scolaire 9 - 12 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 82.00 à CHF 62.32.

Le solde de CHF 62.32 est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

La répartition des coûts en parascolaire (1 et 2 cycles confondus) se fait comme suit (base comptes 2024) :



*Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale. Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.